

On est redevable au Canada, et en particulier à feu M. Lester B. Pearson, de l'article 2 du Traité, lequel stipule que les parties «contribueront au développement des relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes». C'est cet article qui constitue la base des aspects «non militaires» des activités de l'Alliance, lesquels prennent de plus en plus d'importance.

L'article 9 du Traité prévoit l'établissement de l'organe suprême de l'Alliance, le Conseil de l'Atlantique Nord. Deux réunions du Conseil, auxquelles assistent les ministres des Affaires étrangères, ont lieu chaque année: l'une se tient à Bruxelles à l'automne et l'autre, au printemps, a lieu successivement dans chacune des capitales des pays membres de l'OTAN. Entre ces réunions ministérielles, le Conseil se réunit au moins une fois par semaine au siège de l'OTAN, à Bruxelles, au niveau des représentants permanents. Ces représentants permanents, qui ont rang d'ambassadeur, dirigent leurs délégations nationales accréditées auprès de l'OTAN. Le Conseil est assisté dans ses activités par un certain nombre de comités et d'organismes qui couvrent des sujets très variés.

Lorsque la France s'est retirée de l'organisation militaire intégrée en 1966, le Comité des plans de défense, formé de représentants des quatorze autres pays membres, a assumé la responsabilité de toutes les questions concernant les activités de l'OTAN ayant trait à la défense collective. A l'instar du Conseil, le Comité des plans de défense se réunit deux fois l'an à l'échelon ministériel; entre temps, ses réunions ont lieu au niveau des représentants permanents.

Certains ministres de la Défense assistent aussi, deux fois l'an, aux réunions du Groupe des plans nucléaires (G.P.N.) de l'OTAN. Le G.P.N. a été formé en 1966 dans le but de faire participer les pays non nucléaires à l'étude des questions de défense nucléaire de l'OTAN. Depuis sa création, le G.P.N. a élargi la participation aux décisions d'ordre nucléaire et a amené les pays membres de l'Alliance à prendre conscience des facteurs dont on devra tenir compte si jamais on envisage de recourir aux armes nucléaires. Le G.P.N. se compose de quatre membres permanents: l'Allemagne, l'Italie, la